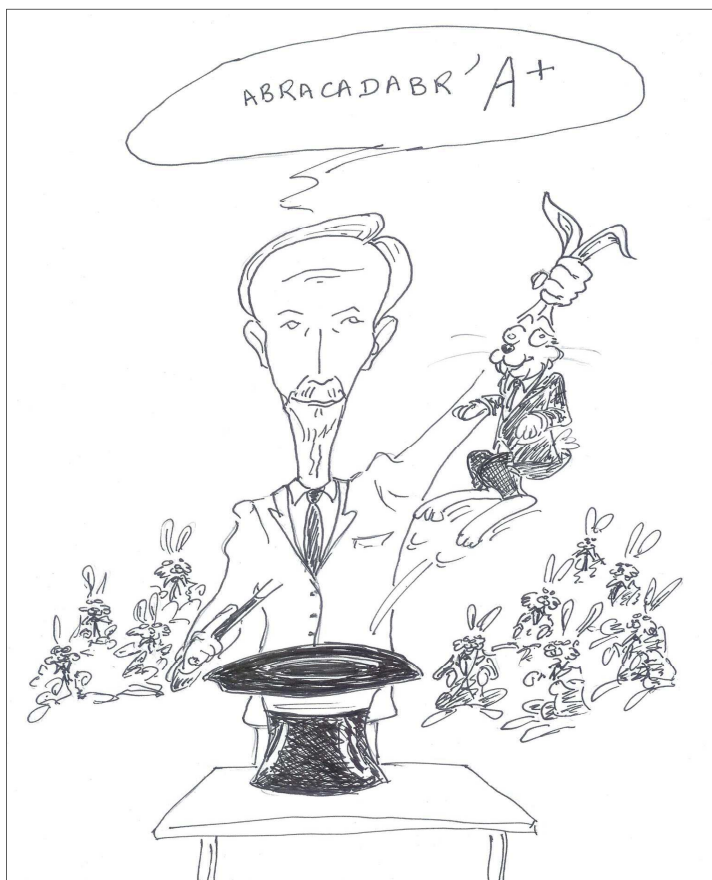


EDITO

Comité Technique Paritaire Départemental du 6 juin.

La Cigogne, qui siégeait par l'intermédiaire des représentants de la CGT, a cru être tombée dans une faille spacio-temporelle, une sorte de quatrième dimension, tant les réponses que la Direction Locale a fourni aux questions des diverses organisations syndicales présentes étaient surréalistes.



Lors de la présentation de l'organisation de l'accueil du futur super méga SIP de Strasbourg au 35 avenue des Vosges, on apprenait que sont prévus deux caisses et deux guichets d'accueil pour une structure qui, rappe-

lons-le, réunira 3 SIP, 1 SIE et la Trésorerie de Kléber. Devant le doute émis par les O.S. quant à la suffisance des moyens d'accueil prévus en période de déclaration et d'échéance de paiement, les réponses avancées furent pour le moins croquignolesques. D'abord, **bien sûr que non il n'y aura pas de file d'attente.** Pourquoi? Parce que les redevables utilisent de plus en plus internet : télédéclaration, télépaiement. De plus en plus certes, mais on est loin d'un taux de 100%. Et puis la Direction a tout prévu. Pour le contentieux par exemple, les 3 SIP pratiqueront les poursuites "à tour de rôle" (sans mauvais jeu de mot). On peut donc supposer que chaque SIP fera du recouvrement contentieux 1 semaine sur 3 pour éviter d'encombrer l'accueil. Cool. On espère pour les collègues concernés que ce ne sera pas le prétexte à ne leur payer qu'une semaine de travail sur 3 !!! Mais quid du pré-contentieux : lettres de rappel et commandement de payer qui obéissent à un calendrier national immuable? Réponse de la direction : nous avons prévu la création d'un poste d'inspecteur principal gestionnaire des files d'attente. Donc notre direction a créé un poste de A+ "gestionnaire de pas de file d'attente" puisqu'on nous a d'abord certifié qu'il n'y aura pas de file d'attente. CQFD. Cerise sur le gâteau, le DRFIP himself a clos le débat par une sentence sans appel : " Et puis il est peut-être bon de ne pas rendre l'accueil trop confortable aux contribuables : cela les incitera à utiliser internet pour leurs démarches". La Cigogne en conclut que la charte PVFI n'est sans doute plus d'actualité.

Chacun l'aura constaté, nous ne recevons plus les informations de la correspondante sociale sur nos BAL professionnelles. Cette disparition relève de la décision de notre direction locale qui argumente son choix par : "les informations sont disponibles sur Alizée. Les agents intéressés par les propositions d'activité n'ont qu'à aller chercher eux-mêmes les informations." Seulement, depuis cette suppression des infos par mail, 2 projets de sorties ont été annulés faute de participants. La CGT, soutenue par les autres O.S. siégeant, a demandé solennellement la remise en place de l'info sociale sur la

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

BAL de chaque agent. En effet, alors qu'il y a quelques semaines on nous présentait la nouvelle mission qui nous sauverait toutes et tous de notre surcharge de travail en rationalisant notre gestion du temps de travail, la Cigogne veut parler de la "Mémère" (Mission Maîtrise des Risques), est-il cohérent de demander à l'ensemble des agents de consacrer plusieurs minutes par jour de leur temps de travail à naviguer dans les méandres du site intranet alors qu'un clic de la correspondante sociale peut diffuser à tous l'info sur les BAL? Le bottage en touche d'un DRFIP visiblement bien conscient de l'absurdité de la chose qui "réserve sa réponse" (sic) laisse supposer qu'il y a derrière cette décision une directive ministérielle ou quelque chose du genre. Souvenons-nous de l'échec du projet de suppression des délégations départementales de l'action sociale il y a quelques mois, résultat d'une belle victoire syndicale, et nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas là la volonté de vider une mission de sa substance pour mieux pouvoir

la supprimer dans un proche avenir. Mais non, il ne s'agit ici que du mauvais esprit habituel de la Cigogne.

Sans nouvelles de la proposition de la CGT sur les règles de délai de route, nous avons posé la question sur le devenir de la dite proposition. Grands yeux étonnés du DRH : "mais en ce qui me concerne, c'est en place". Pas de formalisation officielle en soumettant la proposition à l'ordre du jour d'un CTPD, pas d'information aux agents. Ou comment accorder des droits en se gardant bien d'en informer les premiers concernés. Il ne s'agit plus d'être transparent, il s'agit d'être extra lucide !

Et puis pour chaque problème une réponse adaptée, c'est-à-dire la création d'un poste de A+. Des files d'attente : un A+, des sous-effectifs dans les CDI-CDIF : un A+ pour réfléchir à la question, la création de la DISI Est : encore un A+ pour mieux préparer tout ça.

Un CTPD surréaliste vous dis-je !

Inévitable tension !

La proximité de la date butoir d'installation des SIP de Strasbourg, à savoir le 1^{er} juillet 2011, est génératrice de tensions sur le site, il fallait s'y attendre. Avec la multiplication et la simultanéité des chantiers, personne (agents de la DGFIP comme entreprises) ne sait plus où donner de la tête, et quelles sont les priorités. Et finalement, rien d'étonnant, car lorsque les agents prennent enfin possession de leurs bureaux définitifs, certains après avoir été relogés plusieurs fois dans des locaux intermédiaires, et excédés par les travaux successifs, paraissant à présent interminables, se rendent bien compte qu'ils sont à l'étroit et qu'il leur faudra à l'avenir, travailler dans la promiscuité et les décibels.

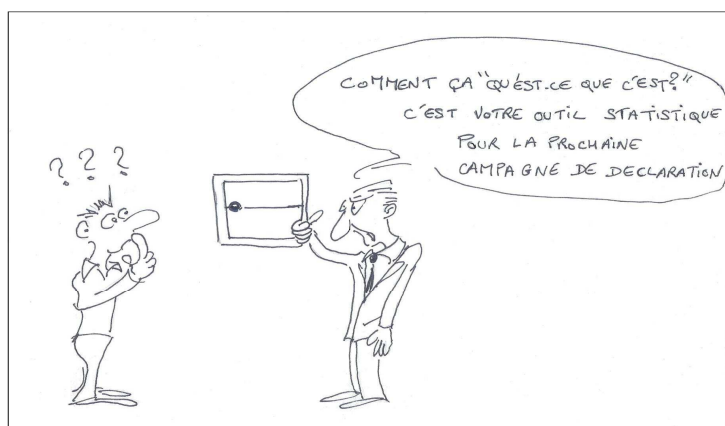
Forcément, ils sont déçus, car ils ont tous en tête ce magnifique power-point présenté jadis par un jeune homme enthousiaste, qui leur promettait des locaux idylliques, refaits à neuf, attrayants, lumineux, meublés spécialement, etc. Hélas, si pour de rares services ce sera une réalité, pour d'autres, la pilule est plus amère et difficile à avaler. Les agents déchantent et à juste titre. Il ne faut dès lors pas s'étonner si çà et là, dans les couloirs du 35, fusent quelques substantifs inhabituels ou propos quelques peu irrévérencieux, de part et d'autre. Les agents ne sont pas faits de métal, et ont droit à un minimum d'égards. La CGT déplore ce genre de situations dues après tout à l'imagination d'une sommité du Ministère, n'ayant sans doute jamais reçu du public, ou travaillé dans 12m². Encore que, certains pour leur carrière vendraient père et mère. Et puis, à l'heure qu'il est, on se suicide même à BERCY ...

Mauvaise foi.

Nos collègues de l'accueil exilés pour la campagne IR 2011, au 25, avenue des Vosges, ont cru bien faire en tirant partie de la configuration du hall d'accueil de l'immeuble et en peaufinant le comptage des usagers venus leur rendre visite durant le mois de mai. Usant de tous les moyens à leur disposition (gestionnaire de file d'attente, compteurs manuels, etc...), ils ont mis un point d'honneur à rendre des statistiques exactes et précises.

Hélas, qu'avaient-ils fait là ! Les chiffres ainsi obtenus en nette augmentation, n'étant pas en accord avec ceux souhaités par la hiérarchie, certains chefs de service ont ni plus ni moins mis leur exactitude en doute. Évidemment, mis à contribution lors de campagnes précédentes, ils ne perdaient eux-mêmes, pas leur précieux temps à ce formalisme ridicule ... Ou bien fournissaient-ils déjà des chiffres destinés à plaire ? On croit rêver ! Belle motivation, et belle considération pour nos collègues, qui de surcroît ont

été littéralement abandonnés dès le 31 mai, alors que la campagne de réception était loin d'être terminée. La Cigogne propose à la DRFIP, ceci dans un souci de ne pas perdre de temps inutilement, de fournir aux agents d'accueil, les chiffres politiquement corrects préalablement à la prochaine campagne, celle de 2012.



ASSOMMONS LES PAUVRES

Peut-être vous souvenez-vous, comme moi, d'un article du philosophe Jacques Rancière paru dans [Libération](#) au mois de janvier dernier. Son ironie mordante m'avait marquée, et j'y ai repensé en lisant un texte très intéressant de Dominique Méda et Bernard Gomel sur la dernière controverse autour de l'assistanat.

Que disait Jacques Rancière ? Eh bien c'était à propos de la loi contre la burqa. On fait décidément preuve, disait-il, de beaucoup trop d'indulgence envers les victimes. Ce projet de loi visant à interdire le port de la burqa en était encore la démonstration. Une telle humiliation imposée aux femmes est inacceptable dans notre République, elle doit être sanctionnée, a même dit notre Président ! En conséquence de quoi celles qui subissent cette humiliation paieront une amende pour laquelle on a avancé le chiffre de 1 500 euros.

Logique exemplaire, poursuivait le philosophe, avec ironie, faut-il le préciser, logique exemplaire qui devrait être poussée plus loin.

Le viol est aussi une humiliation et il y a beaucoup plus de femmes violées en France que de femmes porteuses de la burqa. Il serait donc logique de faire payer une lourde amende à toutes les victimes de viol. On pourrait aussi étendre le principe, en mettant à l'amende toute victime de violence ou d'injustice.

Évidemment on peut ne pas souscrire à la provocation mais elle a le mérite indiscutable de soulever un lièvre : celui de ces annonces politiques qui se traduisent, dans la pratique, par une double peine. Vous êtes humilié ? Vous serez aussi mis à l'amende. Vous êtes chômeur ? Vous serez corvéable.

Car cette nouvelle idée que Laurent Wauquiez a sortie de son chapeau relève de la même logique. Exiger de la part des personnes aux minima sociaux une contrepartie pour l'aide que la société leur consent, c'est bien les punir deux fois : le travail leur manque ? Ils auront de surcroît le plaisir de trimer gratuitement.

Dominique Méda et Bernard Gomel, tous les deux sociologues, insistent à juste titre sur le retournement que cette mesure rend manifeste dans notre représentation de la solidarité.

Les valeurs qui ont inspiré les grands acquis sociaux de la Libération disaient toute autre chose, qu'en aucun cas la responsabilité du manque de travail ne devait peser sur celui qui portait déjà le fardeau de cette mise à l'écart sociale.

Au contraire, traditionnellement, dans la conception française de la solidarité, c'est à l'État que revient la charge de l'assistance. Dans le cas du RMI, le contrat d'insertion que les allocataires devaient signer, ce n'était pas une "contrepartie" de l'allocation versée, mais bien au contraire une obligation faite à la société d'aider la personne en difficulté.

Bref, avec l'idée de leur demander cinq heures de travail par semaine, on fait peser sur les plus fragiles une double peine en même temps qu'on change complètement la philosophie qui inspirait les politiques de solidarité.

"Ce qui est grave, écrivent Dominique Méda et Bernard Gomel dans [lemonde.fr](#), c'est cette confusion générale qui laisse croire que la solidarité s'inscrit dans le paradigme du donnant-donnant."

Comme si vivre de l'assistance était un choix. "Si auparavant, on disait que l'injustice était la cause de la pauvreté..., rajoute le grand spécialiste Serge Paugham dans une interview à [Politis](#), aujourd'hui, c'est devenu la paresse ! »

On a complètement perverti l'idée qui servait de colonne vertébrale du RMI : à savoir que l'insertion nécessitait une large palette d'aides et de mesures qui allait permettre à l'allocataire de retrouver un chemin vers un emploi stable.

Le RSA déjà avait transformé cette logique sous l'impulsion d'une conviction : que la seule chose qui manquait véritablement aux bénéficiaires des minima sociaux, c'était l'incitation financière. Tout se réduisait déjà à une simple question d'incitation par le gain, qu'importe l'emploi, même le plus précaire d'entre tous, pourvu qu'il fasse gagner quelques sous supplémentaires. Avec le risque, souligné par Serge Paugham, d'enfermer les salariés précaires dans un destin de travailleur pauvre assisté. Le nouveau discours du donnant-donnant contribue simplement à culpabiliser encore plus ceux qui se battent avec les difficultés du marché de l'emploi.

Jacques Rancière a raison : on fait preuve de trop d'indulgence envers les victimes. Heureusement, on s'emploie aujourd'hui à faire cesser cette extrême sollicitude...

« Les idées claires » de Julie Clarini France Culture le 16 juin 2011.

Toute ressemblance avec une situation existante...

Ambassadeurs ou pontes des DD et DRFiP même combat ?

Alors que les agents de base triment et trimeront toujours plus longtemps (cf. la réforme des retraites), certains hauts fonctionnaires bénéficieront d'une pré-retraite dorée. Motif officiel : leur ministère n'a aucune tâche à leur confier. Non, on ne parle pas de la DGFIP (où de très hauts cadres surpayés s'arrachent les parapheurs pour tromper leur ennui), mais du ministère des Affaires étrangères... Pour l'instant...

Les représentants CGT n'ont pas mâché leurs mots lorsque le projet a été présenté devant le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État : « indécent ! ». Car c'est bien une véritable provocation que de présenter aux représentants des personnels un projet de décret permettant aux plus haut gradés du Quai d'Orsay de partir en retraite... à partir de 58 ans ! S'agit-il d'un dispositif « carrière longue », qui permettrait à des diplomates précoces, ayant débuté à 14 ans de prendre enfin un repos bien mérité ? Pas du tout, puisque l'État employeur, aussi généreux avec les puissants que sans pitié avec le lot commun des fonctionnaires, ouvre le dispositif aux cadres comptant au moins 25 ans de cotisations. Et de générosité, il en est bien question, puisque cette préretraite sera rémunérée, pour les 30 heureux bénéficiaires, à 100% du traitement de base...

Le plus révoltant est le motif présenté pour justifier cette avancée sociale extraordinaire : le mal-être de nos hauts diplomates. Sans rire, le représentant du ministère, interrogé sur cette réforme par la commission des finances de l'Assemblée nationale a déclaré : « Nous connaissons une situation difficile de sureffectifs dans l'encadrement supérieur : compte tenu de l'évolution de notre carte diplomatique et des nominations (...) une cinquantaine de diplomates sont aujourd'hui sans affectation. Nous nous sommes donc demandé s'il fallait les laisser durablement sans perspective d'affectation ou promouvoir un système d'aide à la reconversion, à la deuxième carrière. C'est ce dernier parti que nous avons pris. » (à lire sur <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cfiab/10-11/c1011083.asp>). Et le décret a été publié le 10 juin dernier au journal officiel...

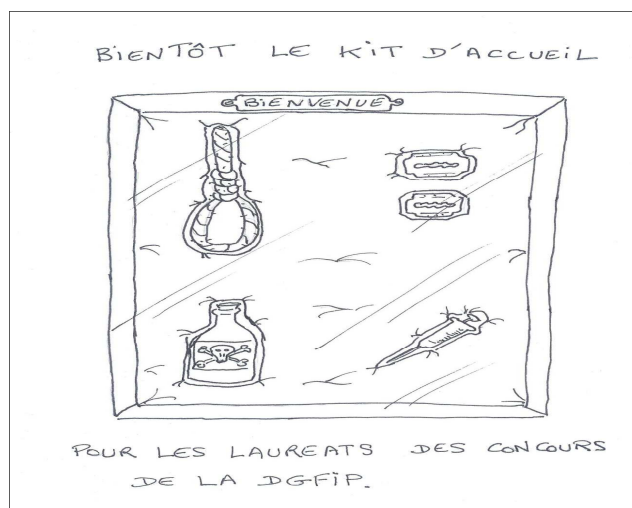
La Cigogne considère que le vrai malaise professionnel, urgent à traiter, est celui que connaissant les centaines de milliers de fonctionnaires en poste dans des services minés par le sous-effectif chronique, et pas les états d'âme de quelques uns. Accessoirement, elle met en garde contre toute tentation de transposition du dispositif à la DGFIP !

Syndrome Télécom

Il est un sujet d'actualité sur lequel la DGFIP ne s'est guère étendue ces derniers jours, en dépit d'une fièvre communicative intense, en ces temps de fusion et de restructurations.

En effet, à Bercy on ne s'est guère vanté des trois suicides d'agents de la Direction générale des finances publiques survenus au cours des quinze derniers jours, dont deux sur les lieux de travail. Il a fallu qu'un délégué FO Finances tente de se donner la mort en pleine réunion de Comité d'hygiène et de sécurité en présence d'une cinquantaine de personnes, pour que les presses nationales et régionales relatent dans leurs éditions du 25 juin, le fait divers, en expliquant notamment, que le geste désespéré est une des conséquences directes de la souffrance au travail, due aux suppressions d'emplois à répétition et à la pression qui naturellement en découle. C'est ainsi que l'on apprend assez laconiquement d'ailleurs, au passage, que le bilan social du Ministère des Finances fait mention d'une trentaine de suicides annuels, sans que l'on ne s'en inquiète plus que ça. En fait, les Finances n'ont rien à envier aux Télécoms, ni à l'Éducation nationale, en la matière, et ce, depuis plusieurs années déjà. Les fusions, restructurations, et autres suppressions d'emplois à répétition sont génératrices de stress pour les agents, qui souvent ne supportent pas de ne pas pouvoir remplir leurs missions correctement. Pour la plupart, les agents prennent sur eux, et font en sorte de maintenir le cap malgré tout, d'autres

désespèrent et finalement se résolvent à travailler en dépit du bon sens, certains enfin craquent, avec les tristes conséquences évoquées plus haut. Et ce n'est certes pas la Mémère récemment présentée et illustrée par la Cigogne du mois d'avril qui va arranger les choses, bien au contraire. L'on peut légitimement se demander jusqu'à quel point nos élites même locales vont cautionner cette casse organisée du service public ! La CGT Finances Publiques se battra sans relâche pour arrêter ce massacre. Alors qu'outre atlantique l'on fait marche arrière depuis un moment déjà, le vieux continent est englué dans ce management à l'américaine catastrophique, qui, on le sait à présent, est voué à l'échec. De ça, nous n'en voulons pas !



Refus de prélèvement ADN : Xavier Mathieu relaxé

28-06-2011 11:07:38

LILLE, 28 juin 2011 (AFP)

Xavier Mathieu, leader CGT des salariés de l'usine Continental de Clairoix (Oise), jugé pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN, a annoncé qu'il avait été relaxé mardi par le tribunal correctionnel de Compiègne.

Après sa condamnation à 4.000 euros d'amende par la cour d'appel d'Amiens pour avoir participé au saccage de la sous-préfecture de Compiègne en avril 2009, le syndicaliste de 46 ans avait refusé de se soumettre à un prélèvement d'empreinte génétique.

Une peine d'un mois de prison avec sursis avait été requise contre lui début mai.

"J'ai été relaxé, c'est énorme. Le juge a reconnu que l'accusation était disproportionnée et que j'avais agi dans un cadre syndical. Il légitime totalement mon refus de me soumettre à cette loi liberticide, ça ne s'était jamais vu", a expliqué Xavier Mathieu à l'AFP.

"C'est un jugement qui restera, c'est la première fois qu'une telle décision est prise pour un syndicaliste", a estimé Me Marie-Laure Dufresne Castets, l'avocate de Xavier Mathieu.

Selon elle, seuls des faucheurs volontaires ont pu bénéficier jusqu'ici d'une relaxe après un refus de prélèvement d'ADN. Mais celles-ci s'expliquaient par un vide juridique, la destruction de

plants de maïs génétiquement modifiés ne faisant pas partie des infractions spécifiées dans le texte de loi sur le fichage des empreintes génétiques.

"L'infraction de dégradation de bien public est bien présente dans le texte de loi sur le fichage génétique, mais dans le cas de M. Mathieu, le juge a estimé que dans la mesure où c'était un acte commis dans le cadre d'une action syndicale, ce n'était pas un acte de délinquance. C'est une consécration pour le combat syndical dont on reconnaît ainsi la légitimité", a ajouté l'avocate.

Contacté par l'AFP, le parquet de Compiègne a déclaré qu'il n'avait pas encore pris de décision quant à un éventuel appel.

Peu avant le début de l'audience, entre 40 (police) et 200 personnes (selon Xavier Mathieu) s'étaient rassemblées dans le calme devant le tribunal de Compiègne, pour apporter leur soutien à Xavier Mathieu.

L'usine de pneumatiques Continental de Clairoix a fermé début 2010, entraînant la suppression de 1.120 postes. Au printemps 2009, un conflit social de plusieurs mois contre le projet de fermeture, dont Xavier Mathieu a été la figure emblématique, avait permis aux ouvriers d'obtenir des indemnités de départ extralégales de 50.000 euros.

Créé en juin 1998 pour recenser l'ADN des condamnés définitifs pour infractions sexuelles, le fichier national automatisé des empreintes génétiques a été étendu en 2001, 2003 et 2010 à de nombreux autres crimes et délits.

Visite de chantier d'un ABN au 35 !

La Cigogne se doit de rapporter à ses lecteurs, l'étonnement d'un Agent de Base Normal (ABN), futur résident du site, lors de son récent passage sur le chantier du 35 Vosges.

En effet, c'est connu, l'ABN est quelque peu candide il est vrai, mais ses diverses questions n'étaient pas dénuées de fondement, en voici la teneur, jugez plutôt :

- **ABN** : l'immeuble croule sous la poussière et les gravats, c'est affreux ! Jamais ils ne pourront nettoyer tout ça ! Regarde l'état des fauteuils et des chaises !

- **CIGOGNE** : ben, c'est normal, ça bosse sur trois niveaux à la fois dans les bureaux, les couloirs, le sous-sol, partout quoi !

- **ABN** : comment les agents peuvent-ils travailler dans ces conditions ?

- **CIGOGNE** : d'après nos renseignements, les travaux bruyants se font en soirée ou le week-end ! Et selon les informations, à Neudorf c'est bien pire encore.

- **ABN** : Ah ! le parquet a été refait, c'est pas mal du tout. Mais pourquoi n'a-t-il pas été refait partout ?

- **CIGOGNE** : ben, euh ! cela se décide en haut lieu.

- **ABN** : mais la Cigogne, tu as vu les bureaux des chefs, eux, sont refaits à neuf !

- **CIGOGNE** : je ne crois pas que ce soit le cas pour l'ensemble des bureaux des chefs.

- **ABN** : Tiens, ils ont commencé à monter des placards. Ils sont pas mal mais vachement hauts. Comment les agents vont ils faire ?

- **CIGOGNE** : Y aura sans doute des escabeaux.

- **ABN** : Mais ça peut être dangereux, et puis dans les couloirs, et la sécurité ?

- **CIGOGNE** : il paraît que le passage dans les couloirs sera malgré tout suffisant. Ce sera à la commission de contrôle de la sécurité de se prononcer.

- **ABN** : Cigogne, tu as vu, les agents sont drôlement à l'étroit dans leurs nouveaux bureaux

- **CIGOGNE** : (soupir) toujours ces 12 m² archives comprise par agent. Le miracle de Bercy. Et puis les collègues sont venus avec leur bureau et non des plans de travail neufs comme on aurait pu le penser.

- **ABN** : tiens, ils ont créé des toilettes dans des bureaux dans les étages. Eh, mais t'as vu, les fenêtres ne s'ouvrent même plus, c'est dingue !

- **CIGOGNE** : ouais ! mais on nous a dit qu'il y aurait une VMC efficace.

- **ABN** : tiens, là il y avait une cloison entre les deux bureaux. J'y suis passé l'an

dernier.

- **CIGOGNE** : d'après ce qu'on raconte on va en remonter une prochainement.

- **ABN** : pas possible ! mais ça doit coûter une fortune tout ça !

- **CIGOGNE** : Ben oui !

- **ABN** : L'escalier monumental est chouette ! Mais t'as vu l'état de l'escalier principal, il est dégueulasse. Mais il va être refait ?

- **CIGOGNE** : Euh... il en était question, mais c'est pas sûr, on entend plus rien !

- **ABN** : Dis donc, 25 ans après, les gens du Neudorf et Neuhof vont revenir au 35, c'est de la folie pure et simple. Et les agents de la rue Simonis, ils sont contents de venir au 35 ? Et les gens du 35, ils sont contents d'aller au CDIF ?

- **CIGOGNE** : on ne leur a pas demandé leur avis. Mais toi, es tu content de réintégrer après tant d'années cet immeuble de prestige ?

- **ABN** : Euh !

Édifiant ! Non ?

Et encore, il n'a pas tout vu.

Et paraît-il c'est tous les jours comme ça !

Ah ces agents de base avec leurs questions !

Coin détente : Langue au chat !

Comme promis dans son précédent numéro, la Cigogne de l'été communique à ses fidèles lecteurs, la solution de la contrepèterie, accidentellement égarée dans son numéro d'avril.

« Faudrait voir à pas brouiller l'écoute des agents » devient donc « Faudrait voir à pas brouter les couilles des agents ». C'était somme toute, facile !

Si vous n'avez pas trouvé, soit vous mentez par pudibonderie, soit vous avez une longue conduite (a langi leitung en alsacien), soit vous êtes vraiment un mauvais contrepèteur (trice).

Y a du pain sur la planche. Aussi pour l'été, la Cigogne vous propose-t-elle, à la place du sempiternel sudoku, un nouvel exercice, un fondamental, pour débiter :

« Vaut mieux glisser dans la piscine » que A vous de jouer .

Bon amusement, et bonnes vacances !

SOMMAIRE

Page 1 & 2 : EDITO :

Comité Technique Paritaire Départemental du 06 juin

Page 2 :

Inévitable tension !

Mauvaise foi

Page 3 :

Assommons les pauvres

Page 4 :

Toute ressemblance avec une situation existante...

Syndrome Télécom

Page 5

Refus de prélèvement ADN : Xavier Mathieu relaxé

Visite de chantier d'un ABN au 35 !

Page 6 :

Coin de détente : Langue au chat

Sommaire

Bonnes vacances

La Cigogne vous souhaite de bonnes et reposantes vacances.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, avec une date primordiale :

le 20 octobre 2011, pour la défense des droits, au respect et à la reconnaissance de tous les agents de la DGFIP.

Voter CGT, c'est voter **contre** la poursuite de la dégradation des conditions de travail et **pour** le soutien et l'assistance des agents quels que soient leurs grades devant une hiérarchie qui tend de plus en plus à vouloir imposer sa suprématie.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

Michel BASTIAN au SIE de Haguenau